

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 août 2022

### Mairie de Saint-Etienne La Geneste

L'an deux mil vingt deux, le 29 août

Le conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de **Monsieur Christophe TUR, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 7

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2022

**PRESENTS** : DALLET-ESCURAT Anne, DISSON Dominique, TUR Christophe, DAVOINE Claude, FERRY Franck, PIERRE Michel, SUDOUR Alain.

Secrétaire de séance : Dominique DISSON, 2eme adjointe

M. le Maire ayant constaté que le quorum était atteint a ouvert la séance à 18h45.

#### 1°) Approbation du PV du conseil du 07 mai 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 07 mai 2022 est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

#### 2°) Approbation des statuts de Haute-Corrèze Communauté

Monsieur le Maire présente le projet des Statuts de Haute-Corrèze Communauté, celui-ci est lu et commenté en détail :

En particulier sont évoqués

- La liste des 71 communes composant HCC
- Les objectifs
- le siège de HCC (Bois St Michel, Ussel)
- La durée de la communauté (illimitée)
- Le receveur (Trésorier d'Ussel)
- Les compétences obligatoires de HCC (Aménagement de l'espace, actions de développement économique, Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Les compétences supplémentaires de HCC (protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement social, construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, action sociale d'intérêt communautaire)
- Les autres compétences ( Environnement, Culture, Loisirs, Patrimoine, Santé, Mobilité)

*Le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité par 7 voix "pour".*

#### 3°) Approbation du rapport de la CLECT du 31 mai 2022 :

Mme Dallet Escurat prend la parole pour présenter et expliquer le rapport de la CLECT :

La CLECT s'est réunie le 31 mai 2022 pour étudier l'évaluation des charges transférées des compétences suivantes :

- Travaux, entretien des plages, responsabilité de la baignade surveillée, des postes de secours et des jeux sur les plages de Sornac,
- Entretien et fonctionnement du Dojo de Bort les Orgues,

ces charges devant être transférées de HCC vers les communes concernées.

Pour Sornac, le montant des charges évalué est de 4151,43 € ; cette somme sera ajoutée aux attributions de compensation de la commune de Sornac et la décision sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour Bort, aucun montant d'attribution de la compensation n'avait été défini, le montant des charges évalué est donc nul.

*Le conseil municipal approuve ces décisions à l'unanimité par 7 voix "pour".*

#### **4°) Interdiction de stationnement pour les gens du voyage :**

Monsieur le Maire relate qu'il a découvert deux véhicules de gens du voyage garés sur le parking du foyer Félix Porte et qu'il a dû informer leurs propriétaires que le stationnement leur était interdit sur notre commune, tout en leur indiquant l'existence d'une aire appropriée à Ussel.

Il informe le Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté interdisant le stationnement de caravanes sur ce parking et il distribue aux conseillers un document expliquant la procédure administrative liée à l'existant de cet arrêté.

Il évoque également la possibilité de construire un portique à l'entrée du parking pour interdire l'accès aux véhicules de trop grandes dimensions.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision de Monsieur le Maire.*

#### **5°) Questions diverses**

##### **PLUI**

Monsieur le Maire rapporte le résultat de la réunion du 20 juillet 2022 qui s'est tenue à la mairie. Un seul projet a obtenu un avis défavorable.

Mme Dallet Escurat fait remarquer que le nombre d'hectares disponibles à la construction pour notre communauté de communes est très faible, et que la durée de ce PLUI a été revue à la baisse (3 ans).

Monsieur le Maire rappelle que ce projet devra être approuvé par les 71 communes de HCC en décembre 2022 et que certaines communes ne se rendent pas compte que leur opposition conduirait à l'obligation de tout recommencer avec le danger de réduire encore la surface des parcelles constructibles.

##### **Instance de coordination de l'autonomie (ICA)**

Madame Disson fait le compte rendu de la réunion de l'ICA du 15 juin 2022. En particulier le manque de bénévoles, et la baisse du nombre de participants, conséquences de la pandémie de COVID. Cependant l'association reste active et continue à proposer de nombreuses activités : (Atelier équilibre, Réseau Bavard'âge, bibliothèque à domicile, Atelier bien-être, vélo cognitif, semaine bleue du 4 octobre au 10 octobre 2022).

##### **SPANC**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les contrôles sur les fosses septiques vont reprendre. Ainsi, 40 foyers de notre commune seront prochainement contrôlés.

##### **Information listes électorales**

Monsieur le Maire explique la nécessité de faire le point sur les personnes réellement habitant et/ou propriétaires dans notre commune, certains électeurs étant depuis longtemps partis, ceci afin de rafraîchir les listes électorales, d'autant plus qu'un recensement est prévu très prochainement.

##### **Contractualisation départementale 2023-2025, travaux à venir**

Monsieur le Maire rappelle les travaux contractualisés durant la période 2021-2022 et fait le point sur ceux qui ont été réellement achevés, certains n'ont pu être réalisés en raison de la pandémie de Covid et sont donc décalés sur la période 2023-2025, en particulier la remise aux normes du Foyer Félix Porte.

Les nouveaux projets de contrats doivent être envoyés avant la fin novembre :

Le Conseil Municipal échange sur les idées de travaux :

- Etude de faisabilité en cours pour la construction d'une maison sur le terrain du Bois Grand.
- Isolation du Foyer et remise en état de la toiture : Monsieur le Maire évoque une dégradation accrue (suite à une infiltration d'eau ?) dans une des pièces du logement du foyer ; il devient urgent de vérifier la toiture du bâtiment ; et Mme Dallet-Escurat fait remarquer qu'il serait bon de vérifier si la charpente n'a pas souffert... Le Conseil Municipal s'accorde pour dire que les travaux du Foyer sont prioritaires.
- Le problème de la cuve incendie n'est pas réglé :: la fuite (s'il s'agit bien d'une fuite) n'a pas pu être détectée ; Monsieur le Maire a demandé expressément au Syndicat de La Diège et à la RMCL de procéder à un remplissage partiel de la cuve afin de vérifier les variations de niveau dans la cuve . Ne pas négliger la possibilité d'une malveillance.
- Monsieur Davoine informe le Conseil qu'une application Linky permet de contrôler en permanence la quantité de courant utilisé, il est envisagé de l'installer dans l'objectif d'économiser l'électricité, Monsieur Davoine propose également de débrancher certains lampadaires éclairant des endroits inhabités.

### Syndicat de la Diège

Mme Dallet Escurat fait le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat de la Diège :

Elle apprend aux Conseillers qu'une borne publique permettant la recharge des voitures électriques a été installée chez un habitant du village.

Les tarifs de l'électricité vont augmenter; et le Syndicat de la Diège prévoit de rendre l'éclairage public solaire ; certaines communes de la Communauté, mal dotées en éclairage sont prioritaires, Saint Etienne La Geneste n'en fait pas partie. Puisque disposant déjà d'équipements moins énergivores

Mme Dallet Escurat ajoute que le budget « énergie » du Syndicat va considérablement diminuer sur les 10 années à venir..

### LEADER

Suite à une réunion du Comité « Pays Haute Corrèze –Ventadour », il a été présenté aux participants dont la commune de Saint Etienne La Geneste représentée par Monsieur le Maire , dans le cadre de la future programmation LEADER 2023-2027 , les conditions pour les nouvelles candidatures dans le cadre de la valorisation du patrimoine culturel et touristique des communes.

Monsieur le Maire a suggéré de visiter notre église afin de remettre en état les statues et de nettoyer les vitraux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire met fin au conseil à 21h30.

	SIGNATURES
Christophe TUR	
Claude DAVOINE	
Dominique DISSON	
Anne DALLET-ESCURAT	
Alain SUDOUR	
Franck FERRY	
Michel PIERRE	